



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/2000/11
30 mars 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**COMMISSION DE STATISTIQUE et COMMISSION
ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Quarante-huitième réunion plénière
(Paris, 13-15 juin 2000)

**TRAVAUX STATISTIQUES INTERNATIONAUX
DANS LE SUD-EST DE L'EUROPE**

Document présenté par Eurostat

1. Le présent document a pour objet de fournir des informations sur les activités en cours dans le Sud-Est de l'Europe en matière de coopération statistique. Les pays visés sont les suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et République fédérale de Yougoslavie (comprenant la Serbie, le Monténégro et le Kosovo). Il a pour but d'exposer les problèmes que les INS de la région ont à affronter en ce moment et de préciser quels sont les objectifs et les priorités tant des pays eux-mêmes que de la communauté internationale dans le domaine des statistiques. En outre, il décrit les modalités de la coordination entre les divers donateurs et leurs secteurs d'activité.

Aperçu général de la politique internationale dans la région

2. Le Pacte de stabilité, adopté après le Conseil européen de Cologne en juin 1999, à l'issue du conflit au Kosovo, représente un important jalon dans le processus de coordination des efforts accomplis par tous les pays qui s'intéressent et participent aux actions politiques menées dans la région en faveur de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans le Sud-Est de l'Europe. Ce texte prévoit l'examen de questions d'intérêt commun pour les pays dans le cadre de diverses instances politiques : démocratisation et droits de l'homme, reconstruction économique, développement et coopération, et questions de sécurité. Selon le Pacte, il appartient aux pays du Sud-Est de l'Europe d'élaborer une stratégie commune en vue d'assurer la stabilité et la croissance de la région, et de collaborer les uns avec les autres et avec les principaux donateurs.

GE.00-31020 (F)

3. L'Union européenne a également lancé une initiative visant à promouvoir la stabilité dans la région en proposant que des accords de stabilisation et d'association soient tout d'abord conclus avec certains pays, puis avec les autres. L'UE a ainsi réaffirmé sa volonté de rapprocher les pays du Sud-Est de l'Europe dans la perspective d'une intégration pleine et entière aux structures communautaires. Or la statistique est un élément de cette intégration. Les accords en question, qui seront établis en tenant compte de la situation propre à chaque pays, sont censés soutenir la consolidation de la démocratie et de l'État de droit, instituer un cadre formel pour le dialogue politique, promouvoir les relations économiques et constituer une base de coopération.

4. Les statistiques ont un double rôle à jouer dans le cadre des accords de stabilisation et d'association. Elles y forment un chapitre à mettre en œuvre dont l'objectif principal est de parvenir à une harmonisation avec les normes et règles internationales. Elles doivent aussi servir de source d'informations dans tous les autres domaines d'action.

Résultats obtenus récemment et problèmes rencontrés dans la région en matière de statistique

5. Au cours de ces dernières années, les pays ont réalisé certains progrès dans la mise sur pied et le développement de leurs systèmes statistiques. Quelques-uns ont réalisé des enquêtes à grande échelle (recensement de la population, enquête sur les conditions de vie, etc.), élaboré un système de planification des activités statistiques, mis en place des classifications de base et constitué des registres. Des techniques modernes et de nouvelles méthodes ont été introduites grâce au transfert de savoir-faire. Dans certains pays, une politique de diffusion de l'information a été élaborée et les INS ont adopté une démarche tenant davantage compte de l'utilisateur.

6. Les progrès varient beaucoup d'un pays à l'autre et les INS restent aux prises avec un grand nombre de problèmes. Comme Eurostat a pu le constater, les plus courants sont les suivants :

- *Pour la plupart des pays, les données produites ne sont pas suffisamment conformes aux normes internationales et à celles de l'UE en raison de l'application de méthodes, conceptions et normes nationales, du manque de ressources nécessaires pour harmoniser normes nationales et normes internationales, de la méconnaissance de ces dernières et du fait que les besoins diffèrent à l'intérieur et à l'extérieur du pays.*
- *Les données disponibles ne sont pas de bonne qualité.*

7. D'une façon générale, les pays sont toujours en transition en vue de passer d'un système socialiste à une économie de marché et à une société démocratique. Il s'agit donc de faire évoluer l'administration publique et le cadre dans lequel fonctionnent les INS pour satisfaire les besoins d'une société moderne. Cette situation a un effet direct sur les statistiques. Les données produites ne répondent pas encore aux besoins des utilisateurs parce que les types de données nécessaires dans une économie de marché sont mal connus. Elles ne sont pas suffisamment orientées vers l'utilisateur. Elles n'englobent pas l'ensemble des phénomènes à l'œuvre dans la société. Ces lacunes tiennent à la portée et à la fréquence insuffisantes des enquêtes, au fait que les registres qui constituent la base de toute enquête ne sont plus valables, à l'absence de technologies de l'information adéquats pour traiter les données et à l'ignorance des nouvelles techniques d'enquête.

- *La société dans son ensemble n'accorde guère de crédit à la statistique; tel est le cas en particulier des milieux d'affaires à cause de la mauvaise qualité des données. Ce manque de confiance est dû aussi au fait que les INS sont mal connus, à une base juridique inappropriée et à une diffusion insuffisante des données.*
- *Comme les autres services de l'État, les INS pâtissent des restrictions budgétaires en ce qui concerne le personnel et l'infrastructure.*

Les donateurs internationaux et le Sud-Est de l'Europe : vues d'Eurostat sur les objectifs de la coopération statistique

8. Les problèmes susmentionnés montrent à l'évidence que la plupart des INS de la région doivent réformer complètement leur système statistique, ce qui constituera un travail de longue haleine exigeant d'amples contributions et des efforts considérables tant de la part des pays eux-mêmes que de la communauté internationale. C'est pourquoi il est indispensable de définir aussi clairement que possible les objectifs de la coopération future en matière de statistique.

9. De façon générale, il s'agit de faire cadrer les systèmes statistiques nationaux avec les concepts appliqués dans d'autres pays du monde et de les rendre mieux à même de produire des données qui soient comparables avec celles de la communauté mondiale. Eurostat a défini les objectifs ci-après pour la région :

- 1) Intégration complète des systèmes statistiques nationaux au Système statistique européen;
- 2) Développement de la structure et des fonctions du système statistique national dans le pays, conformément aux principes internationaux (voir la Charte de l'ONU pour les statistiques et au droit européen relatif à la statistique);
- 3) À plus long terme, adoption et application progressives de la législation de l'UE en matière de statistiques (acquis) par les INS.

10. Pour atteindre ces objectifs, et vu que la situation varie suivant les cas, chaque pays intéressé adoptera, au cours des cinq années à venir, une politique correspondant à ses moyens et une stratégie de développement de son système statistique national en concertation avec Eurostat.

11. À cette fin, il devra notamment élaborer un plan directeur quinquennal pour le développement de son système statistique, qui sera mis en œuvre au moyen de programmes de travail annuels tenant compte de ses capacités, des ressources disponibles et des besoins d'assistance technique. Eurostat, agissant de concert avec les autres services de la Commission européenne, mettra tout en œuvre pour fournir l'aide requise.

12. En outre, les INS pourraient concentrer leurs efforts sur les tâches concrètes ci-après :

- *La qualité des données doit être sensiblement améliorée sur la base des éléments suivants :*
 - 1) L'administration publique du pays doit engager des réformes et veiller à mieux coordonner les travaux des différentes institutions, hâter le passage à une économie de marché et à une société démocratique et à éliminer les structures de l'ancien système.
 - 2) Il convient d'améliorer l'utilité des données en s'assurant des besoins des utilisateurs de façon à les satisfaire.
 - 3) Pour que les données soient plus fiables, il faudrait mieux connaître les méthodes appliquées au niveau international, utiliser d'autres données administratives à des fins de vérification par recoupements et procéder à des enquêtes statistiques fondées sur des techniques statistiques normalisées.
 - 4) L'amélioration de l'infrastructure de base nécessaire à la collecte des données et l'accroissement de la fréquence et du nombre des enquêtes auront pour effet d'élargir la portée des données.
 - 5) L'application de techniques et de méthodes de collecte modernes permettra de disposer de données plus à jour.
- *Pour renforcer la confiance portée à la statistique, il importe de conférer à celle-ci, le cas échéant, la base juridique appropriée, de diffuser des données pertinentes et objectives auprès des utilisateurs, de mieux connaître les besoins de ces derniers, de les familiariser avec le rôle des statistiques dans une économie de marché, enfin, de promouvoir l'utilisation des statistiques aux fins de la prise de décisions dans tous les domaines d'action.*
- *Il convient de trouver de nouveaux moyens pour financer les activités statistiques afin de réduire la dépendance à l'égard de l'aide extérieure et d'édifier un système durable de financement dans le pays, par exemple en s'assurant que les INS conservent les recettes provenant de la vente de produits et services pour couvrir leurs propres besoins.*

Activités en cours dans la région et coopération internationale

13. Vu le nombre et l'ampleur des problèmes à résoudre et la modicité des ressources disponibles pour soutenir le processus de réforme, des priorités en ont été définies tant par les pays eux-mêmes que par la communauté internationale, en matière de coopération statistique, à savoir :

- développement de l'infrastructure (registres statistiques, classifications, base juridique des statistiques, formation des cadres, réaménagement des locaux, matériel, formation linguistique, etc.);

- statistiques macroéconomiques (comptabilité nationale, statistique des prix, balance des paiements, parités de pouvoir d'achat, etc.);
- statistiques des entreprises;
- statistiques sociales, établies principalement à l'aide d'enquêtes sur les conditions de vie et la main-d'œuvre;
- statistiques du commerce extérieur;
- recensements de la population et de l'agriculture;
- diffusion des données;
- statistiques régionales.

14. Les organisations internationales ont, à l'évidence, leurs propres priorités dans la région. Les divers donateurs privilégient actuellement les domaines suivants :

- L'Union européenne, principal bailleur de fonds de la région, fournit une assistance non négligeable à l'Albanie, à la Bosnie-Herzégovine et à l'ex-République yougoslave de Macédoine par l'intermédiaire de ses programmes PHARE et Obnova; ses programmes d'aide couvrent la quasi-totalité des activités susmentionnées et comprennent à la fois des conseils techniques et le financement d'enquêtes à grande échelle. De nouvelles dispositions réglementaires applicables à un programme de coopération récemment mis en œuvre pour la région devraient être publiées sous peu.
- La CEE-ONU concentre ses efforts sur la création de capacités statistiques ainsi que sur le recensement de la population par l'intermédiaire du FNUAP en tant qu'organisme donateur.
- L'OCDE a désigné parmi ses priorités les comptes nationaux, les activités économiques qui échappent aux statistiques et les parités de pouvoir d'achat.
- La Banque mondiale agit dans le cadre de programmes par pays faisant l'objet de prêts et visant principalement à soutenir le remboursement des institutions, la formation et l'infrastructure, ainsi que des secteurs particuliers tels que la comptabilité nationale, les prix, les enquêtes sur les ménages et le commerce extérieur.
- L'OIT se concentre principalement sur la mise au point et l'amélioration des statistiques du marché du travail, les classifications connexes et la formation requise.
- Le FMI participe à l'assistance technique dans les domaines des statistiques bancaires et monétaires, de la comptabilité nationale, des statistiques des prix, des statistiques des finances publiques et du système général de diffusion des données. Dans certains des pays qu'il aide, il a détaché des conseillers pour des périodes de longue durée.

- L'AELE soutient les pays de la région en contribuant au programme PHARE (comptabilité nationale, publication assistée par ordinateur et formation).

15. Certains pays européens, qu'il s'agisse d'États membres ou de pays de l'AELE, accordent une assistance bilatérale en sus de leur participation au programme PHARE, notamment l'Italie, la Suisse, la France et l'Allemagne, qui mettent l'accent sur des domaines tels que les recensements, la comptabilité nationale, les statistiques des entreprises, la gestion, l'infrastructure et la formation.

16. Quelques-unes des organisations susmentionnées préfèrent agir pays par pays, alors que l'Union européenne met sur pied des programmes tant régionaux que nationaux.

Aspects relatifs à la coordination

17. Vu la multiplicité des donateurs et des domaines d'assistance dont il est question ci-dessus, il est indispensable d'assurer une bonne coordination entre les divers bailleurs de fonds dans la région. Le meilleur moyen pour cela est que les pays bénéficiaires se chargent eux-mêmes d'une telle tâche, chacun d'eux coordonnant les activités des donateurs internationaux sur son territoire. Eurostat et les autres donateurs entendent les aider à améliorer leurs compétences en matière de gestion et de programmation. Eurostat pourrait coordonner la coopération statistique au niveau régional et encourager en outre la coopération bilatérale entre les donateurs et les pays de la région.

18. Étant donné la participation évidente de l'Europe à la reconstruction de la région et le souhait manifeste de la plupart des pays qui la composent d'être intégrés à l'Union européenne, Eurostat se doit de jouer dans ce processus un rôle de premier plan, ce dont conviennent tous les partenaires de la communauté statistique internationale.

19. Plusieurs instruments peuvent être mis à profit pour coordonner les travaux de manière efficace :

- les plans directeurs des INS,
- la liste des domaines statistiques prioritaire,
- le site Internet UE - Banque mondiale qui sera relié au site CIRCA (Communication and Information Resource Centre Administrator) créé sur l'Internet par Eurostat pour diffuser des informations et ouvert depuis février 2000,
- les réunions de donateurs et les réunions des comités de coopération instituées dans le cadre des accords de coopération, auxquelles participent également les pays bénéficiaires.

20. Alors que certains pays bénéficiaires ont déjà élaboré un plan directeur et que d'autres sont sur le point de le faire, il n'existe pas encore de liste de domaines statistiques prioritaire définis et convenus par tous les donateurs. Une fois cette liste établie, les principaux partenaires pourront être identifiés pour chaque pays et chaque domaine. L'organisation ou l'institution désignée

pourra alors être chargée d'organiser la coopération (réunions de donateurs, actions communes, etc.).

21. Eurostat offre à des fins de coordination un site Internet relié au CIRCA, qui devrait servir à diffuser toutes les informations que les donateurs considèrent comme utiles et nécessaires aux autres parties intéressées de la région. Il pourrait s'agir de rapports de mission, de rapports d'évaluation, de données statistiques, de renseignements sur les missions à venir, des programmes statistiques des pays, de leurs plans directeurs, etc.

22. Un groupe de donateurs représentant les divers bailleurs de fonds tant nationaux qu'internationaux ayant des activités dans la région a été constitué. Il s'est déjà réuni et poursuivra ses consultations dans le cadre d'autres rencontres internationales.

23. La Conférence des statisticiens européens est invitée à donner son avis sur l'analyse de la situation des bureaux de statistique de la région exposée dans le présent document. D'autres pays ou organisations internationales pourraient se montrer désireux de soutenir les réformes en cours des systèmes statistiques engagées par les pays bénéficiaires. Toute contribution aux activités énumérées ci-dessus faciliterait la poursuite du processus de transition.
